



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE NICOLE LEFEBVRE

***** LUDOTHEQUE *****

Règlement intérieur

1. Dispositions générales

L'accès à la ludothèque ainsi que la consultation et le jeu sur place sont libres et ouverts à tout abonné à la bibliothèque aux heures d'ouverture de la bibliothèque.

Le personnel est à la disposition des usagers pour les aider à utiliser les ressources de la ludothèque.

2. Inscriptions

La ludothèque est en accès libre.

L'inscription est obligatoire pour le prêt de jeux, elle est valable 1 an. Tout abonné doit justifier de son identité, tout changement d'adresse doit être signalé.

Une carte d'abonné mentionnant le nom et le prénom remise lors de l'inscription est nécessaire à chaque prêt et retour.

Les enfants et les jeunes de moins de 16 ans doivent être inscrits avec l'autorisation de leurs parents.

3. Tarifs

- Individuel 5 euros
- Enfants (- 16 ans), étudiants, personnes inscrites à Pôle Emploi 2 euros
- Gratuité pour les résidents de la Résidence Elie Gasc, pour les enseignants du groupe scolaire de Soual, dans l'exercice de leurs fonctions, pour les bénévoles de la bibliothèque et pour les agents de la collectivité.

4. Prêt

L'utilisateur peut emprunter 2 jeux à la fois à la ludothèque et cumuler le prêt de livres et jeux avec 4 éléments au maximum pour une durée de 3 semaines.

5. Recommandations

L'utilisateur est seul responsable du jeu emprunté ; il ne doit le prêter en aucun cas à une autre personne sans passer par les responsables de la bibliothèque.

L'utilisateur doit prendre soin du matériel qui lui est remis. Dans le cas où l'utilisateur constate une anomalie ou une imperfection, il ne doit en aucun cas la réparer lui-même, mais la signaler au responsable de la bibliothèque. En cas de perte ou de détérioration, il s'acquittera d'une somme équivalente au prix du jeu. Les parents sont responsables des jeux empruntés par leurs enfants mineurs.

Les usagers sont priés de respecter la durée du prêt. Tout emprunteur qui n'a pas rendu les jeux dans les délais de prêt reçoit un rappel par courrier. Après 2 rappels, il devra s'acquitter d'une amende de 6 € par jeu, montant fixé par le Conseil Municipal. En cas de non réponse, l'abonné sera exclu de la bibliothèque.

Dans l'enceinte de la bibliothèque, les utilisateurs de la ludothèque sont tenus de respecter le calme. Il est interdit de fumer, de téléphoner, de manger et de boire. Les animaux ne sont pas admis dans les locaux. Tout individu dont le comportement serait jugé comme étant perturbateur par le responsable de la bibliothèque entraînera une exclusion temporaire ou définitive de la bibliothèque.

Dans l'espace ludothèque, tout enfant mineur doit impérativement être accompagné d'un adulte responsable pour le jeu sur place. Les enfants de plus de 12 ans peuvent venir seul pour emprunter un/des jeu(x) mais ne seront pas autorisés à rester jouer sur place sans être accompagnés d'un adulte. L'accès à l'espace de jeu est limité à 4 personnes à la fois. L'accès à l'espace de lecture est interdit au jeu.

Le responsable de la bibliothèque (personnel communal ou bénévole) sera dégagé de toute responsabilité en cas d'accident causé par un jeu ou accessoire dans l'enceinte de la ludothèque.

6. Responsabilités

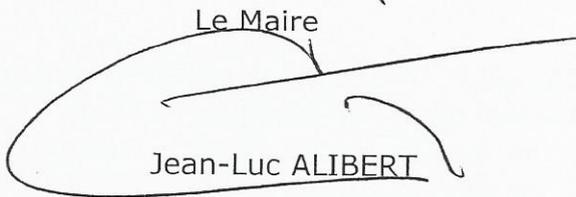
La commune de Soual ainsi que le personnel de la bibliothèque ne pourront être tenus pour responsables des accidents corporels survenus dans les locaux de la ludothèque, ainsi que des vols ou détériorations sur les effets personnels des adhérents. A ce titre, les familles qui souhaitent être couvertes pour ce type de risque sont invitées à faire le nécessaire auprès de leur compagnie d'assurance.

7. Application du règlement

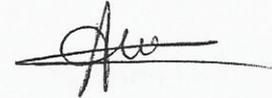
Tout usager, par le fait de son inscription, s'engage à se conformer au présent règlement. Des infractions graves ou des négligences répétées peuvent entraîner la suppression temporaire ou définitive du droit de prêt et, le cas échéant, de l'accès à la bibliothèque.

Le personnel de la bibliothèque est chargé de l'application du présent règlement dont un exemplaire est affiché dans les locaux à l'usage du public.

A Soual, le 01/07/15

Le Maire

Jean-Luc ALIBERT

La Bibliothécaire



Anne BARREAU